



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00474

Numéro SIREN : 482 868 155

Nom ou dénomination : 3V

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2016 sous le numéro de dépôt 4294

Odile DUBREUIL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la cour d'appel de Lyon

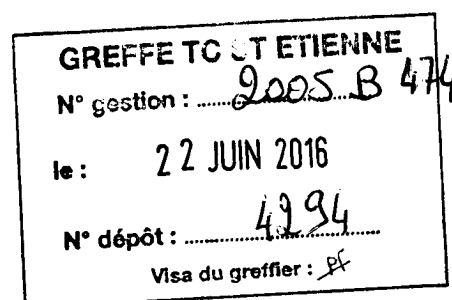
65 rue de la Tour

42000 SAINT ETIENNE

Tél. 04.77.25.17.74

Mail : odile.dubreuil@cabinetdubreuil.com

SIRET : 398 398 958 00064



RAPPORT UNIQUE DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ARTICLES L.224-3 ET L.223-43 DU CODE DE COMMERCE):

SARL 3V
3 PLACE NEUVE ET
48 RUE DES MARTYRS DE VINGRE
42000 SAINT-ETIENNE

RCS ST ETIENNE 482 868 155

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 1^{er} juin 2016, nous avons établi le présent rapport afin de :

- vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 591 126 € en nette progression puisqu'il représente plus de 6 fois le chiffre d'affaires apparaissant sur les comptes clos au 31/12/2014,
 - un bénéfice net après impôt de 68 527 €, en nette augmentation étant donné que les comptes clos au 31/12/2014 présentaient une perte nette de 25 267 €,
 - des capitaux propres de 211 413 € (avant affectation du résultat 2015),
 - un endettement de 281 846 € (ce ratio d'endettement de 0,75 est correct).
- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2015, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 avril 2016, qui nous ont été communiqués, ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité ;

La transformation en société par actions simplifiée requiert l'unanimité des associés. Cette condition est remplie conformément à la décision des associés signée le 01/06/2016.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- la caisse au 31/12/2015 présente un solde de 81 038€. Cette caisse n'a pas pu être vérifiée par nos soins. Nous précisons cependant que des espèces à hauteur de 67 670€ ont fait l'objet d'un versement en banque le 11/01/2016;
- Le détail du stock de 40 000 € figurant sur les comptes au 31/12/2015 ne nous a pas été fourni.
- les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2015 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 211 413 € se décomposant ainsi :

• Capital social :	9 000 €,
• Réserve légale :	900 €,
• Autres réserves :	132 987 €,
• Bénéfice de l'exercice :	68 527 €,

– le chiffre d'affaires et le bénéfice ressortant de la comptabilité pour la période du 1er janvier 2016 au 30 avril 2016 se situent à des niveaux comparables à ceux des 4 premiers mois de l'exercice précédent. De ce fait, il génère un bénéfice.

En notre connaissance et selon les éléments qui nous ont été transmis, aucune distribution de dividendes n'a eu lieu.

Sur la base de nos travaux, nonobstant les observations précédentes, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Etienne, le 21 juin 2016,

Odile DUBREUIL

Commissaire à la transformation

